



Règlement

« **La Course des Demoiselles** » est une manifestation caritative organisée par l'Association Sportive du Centre Hospitalier de Rochefort en partenariat avec la ville de Rochefort et le Centre Hospitalier de Rochefort pour sensibiliser la population au dépistage précoce du cancer du sein.

Cette épreuve, qui prend la forme d'une course et d'une marche à pieds de 7 kilomètres, **non chronométrées**, permet de collecter des dons qui seront ensuite reversés à la ligue contre le cancer.

Article 1 : EPREUVE

• *Descriptif* : Parcours de course ou de marche de 7 km à caractère non compétitif.

Le départ sera donné le Samedi 7 Octobre 2023 à 17h00 depuis la place COLBERT à Rochefort. L'arrivée sera jugée au même endroit.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION COURSE à PIED

- Cette manifestation est ouverte à toute personne féminine.
- La participation à la course est réservée aux féminines **âgées de 15 ans minimum révolus**.
- Les inscriptions à la marche sont sans limite d'âge.

- Les participantes, mineures à la date de la manifestation, devront obligatoirement fournir une autorisation parentale.
- Les participantes n'étant ni chronométrées, ni classées, le certificat médical n'est pas obligatoire. Il est expressément indiqué que les participantes concourent sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 2Bis : CONDITIONS DE PARTICIPATION MARCHÉ

- Cette manifestation est ouverte à toute personne féminine, sans limite d'âge.

Article 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent :

- Par internet : www.aschrochefort.org (frais inscriptions 1€ dont 0.20€ reversé à la Ligue par Klikego) avant le **1er octobre 2023**
- Par correspondance (avant le **30 septembre 2023**) – cachet de la poste faisant foi) en téléchargeant le bulletin d'inscription disponible sur le site internet : www.aschrochefort.org

Le bulletin d'inscription est à transmettre à l'adresse suivante :

*Mr LE BRAS Jean-Marie
53 rue des Pêcheurs d'Islande
17300 ROCHEFORT*

- Place Colbert à Rochefort, la veille de l'épreuve entre 10H00 et 18H00 et le jour de l'épreuve à partir de 10H00
- Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 4 : TARIFS COURSE & MARCHÉ

- 10€ pour les participantes à partir de 15 ans
 - 5€ pour les participantes de -15 ans minimum pour la course et la marche
-

Article 5 : DOSSARD

• L'ensemble des participantes se voit attribuer un dossard obligatoire et conforme à l'épreuve choisie. Afin de faciliter l'identification, chaque participante devra porter son dossard de façon visible. Toute personne n'ayant pas de dossard sera interdite sur le parcours pendant le temps de la manifestation. Pensez à vous munir de 4 épingles à nourrice pour fixer votre dossard sur l'avant de votre t-shirt rose afin que celui-ci soit entièrement visible du départ à l'arrivée de la course. La transmission non-officielle du dossard à une autre personne n'est pas autorisée. Si tel est le cas, la personne ayant transmis son dossard sera la seule responsable en cas d'accident. Une infraction au règlement conduit à l'immédiate exclusion de la course.

- La remise des dossards aura lieu,;
 - Le 4 et 5 Octobre à Intermarché Rochefort de 14H à 18H
 - la veille de l'épreuve, Vendredi 6 Octobre 2023 entre 10H00 et 18H00 Place Colbert à Rochefort :
 - le jour de l'épreuve, Samedi 7 Octobre 2023 entre 10H00 et 16H30
-

Article 6 : LOT

- Un T-shirt recyclé à 50% par du plastique « octobre rose » sera remis à chaque participante.
-

Article 7 : RECOMPENSES

- Ne s'agissant pas d'une compétition, il n'y aura pas de présence de système de chronométrage ni de classement en fonction du temps. Un certain nombre de lots seront attribués par tirage au sort.
-

Article 8 : ASSURANCES

- Responsabilité Civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance auprès de AXA Assurances – E.BRUNET & C.SUUN rue Dr Peltier à ROCHEFORT (17) - couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de toutes les participantes à **La Course des Demoiselles**. En ce qui concerne la responsabilité civile des participantes, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'elles pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.
 - Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participantes, ce même s'il en a la garde. Les participantes ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.
-

Article 9 : SECURITE

- Le service médical est assuré sur l'épreuve ainsi que la présence de la Croix Rouge.
 - L'organisateur s'engage à mettre en place un plan de sécurité respectant les critères énoncés par la préfecture. Les parcours sont protégés par des « signaleurs » jusqu'à 19H00..

 - La circulation des vélos, rollers ou véhicules motorisés d'accompagnement est interdite sur l'ensemble du parcours
-

Article 10 : DROIT D'IMAGE

- Chaque participante autorise les organisateurs de l'épreuve **La Course des Demoiselles** ainsi que les ayants-droits tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles elles pourraient apparaître et prises à l'occasion de cette épreuve.
 - Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.
-

Article 11 : ANNULATION

- L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement, en cas de force majeure, de motifs indépendants (**contraintes sanitaires, décision préfectorale**) de la volonté de l'organisateur ou de catastrophe naturelle sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.
-

Article 12 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

- Le fait de s'engager sur l'épreuve **La Course des Demoiselles** implique que la participante a pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.
-